

Déchèteries de la Métropole Européenne de Lille : réouverture du site boulevard d'Alsace et rappel des modalités d'accès

Fermée depuis plusieurs mois pour cause de travaux, la déchèterie du boulevard d'Alsace à Lille a rouvert ses portes aux métropolitains depuis le 24 janvier dernier. Les modalités d'accès sont les mêmes que dans les douze autres déchèteries de la Métropole Européenne de Lille, harmonisées depuis le 1^{er} janvier 2022.

Réaménagement de la déchèterie Alsace

La déchèterie située boulevard d'Alsace, exploitée par Urbaser Environnement dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation des déchèteries de la MEL, a connu des travaux de modernisation entraînant sa fermeture durant plusieurs mois. De nouveaux locaux, d'une superficie totale de 124 m², ont été aménagés pour l'accueil du public mais également pour le personnel d'exploitation, le stockage des objets du réemploi et des déchets diffus spécifiques (DDS : à savoir aérosols, solvants, teintures...).

Le montant pour l'ensemble des travaux s'élève à 495 000€ HT.

Modalités au sein des déchèteries du territoire

Afin de simplifier les gestes de tri des déchets, la Métropole Européenne de Lille a modifié les modalités d'accès aux déchèteries fixes de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2022. La carte d'accès est désormais obligatoire, les horaires sont unifiés et la liste des déchets autorisés est modifiée.

1. La carte d'accès aux déchèteries rendue obligatoire

Pour accéder aux treize déchèteries fixes, aux vingt-quatre déchèteries mobiles et aux cent points d'apport en camionnettes « déchets diffus et spécifiques », la présentation d'une carte nominative propre à la catégorie d'utilisateur (familial, professionnel, administration) est obligatoire.

Les démarches d'obtention pour celle-ci se trouvent directement [en ligne sur le site de la MEL](#), la réception se fait ensuite pour les particuliers sous 5 à 6 semaines et pour les professionnels sous 1 à 2 semaines.

À noter que **l'ancienne carte reste valable sur l'ensemble du réseau des déchèteries.**

2. Des horaires communs dans les déchèteries fixes de la MEL

Les horaires sont désormais harmonisés et diffèrent selon la période de l'année :

- Saison basse du 1^{er} novembre au 31 mars :
 - Pour les particuliers : du lundi au samedi de 7h30 à 18h y compris les jours fériés.
Le dimanche de 8h à 13h y compris les jours fériés.
 - Pour les professionnels MEL, particuliers hors MEL, institutions publiques : exclusivement du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

- Saison haute du 1^{er} avril au 31 octobre :
 - Pour les particuliers : du lundi au samedi de 7h30 à 19h y compris les jours fériés.
Le dimanche de 8h à 13h y compris les jours fériés.
 - Les professionnels MEL, particuliers hors MEL, institutions publiques : exclusivement du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Les déchèteries seront exceptionnellement fermées les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier.

3. Un accès relatif à la typologie du véhicule et au volume de déchets, limité à un passage quotidien

- Pour les particuliers :

En déchèterie fixe :

- Avec véhicule léger : 36 passages annuels sont possibles.
- Avec véhicule de type utilitaire : 18 passages annuels sont possibles.

Les apports seront payants au-delà de ces passages.

En déchèterie mobile et pour les apports en camionnettes des déchets diffus spécifiques (DDS) :

- Il n'y a pas de décompte de passage.
 - Pour les professionnels :

Les passages sont limités à 36 par an, chacun étant payant, et sans volume maximum. L'accès en déchèteries mobiles et aux points d'apports DDS leur est interdit.

4. Certains déchets désormais refusés

Pour les professionnels, les déchets spécifiques et spéciaux (tels que l'amiante, les pneus, ou les DDS entre autres) ne sont plus pris en charge. La dépose de médicaments sera également refusée pour tous les métropolitains, ceux-ci devant être déposés directement en pharmacie.

La liste complète des [déchets autorisés et refusés est à retrouver ici](#).

Toutes les informations relatives aux déchèteries sont à retrouver [sur le site de la MEL](#) ou par mail à contact-dechets@lillemetropole.fr

À PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropoledelille](#)

CONTACTS PRESSE

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe LAVALÉE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17